

COMMUNE D'ORIGNOLLES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 SEPTEMBRE 2022

Le premier septembre deux mille vingt-deux à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune d'ORIGNOLLES se sont réunis à la mairie en séance publique, sur la Convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation : 24 août 2022

Étaient présents : Messieurs Rapiteau J-M, Brodziak F, Lebreton A, Bouchet S, Rapiteau A, Dubraud M, Maurice F, Mesdames, Charron A, Petit C, Brillouet A, Richard M-G,

Absents excusés : M. Deveau J-C (Pouvoir à Mme Charron), M. MARTINEAU D (Pouvoir à M. Brodziak)

Absents : M. Ardouin Y, Mmes Auduberteau A-S,

Madame Anaïs Brillouet a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

- Approbation du compte rendu de la séance du 27 juillet 2022.
Compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

Retour sur la réunion publique du 29 Août 2022

Monsieur le Maire fait un compte rendu de la réunion publique qui s'est tenue le 29 Août dernier en présence d'une petite cinquantaine d'administrés de la commune.

Certains riverains de la rue Pierre Furet se plaignent de la vitesse excessive des usagers de cette rue, ils demandent à ce que des équipements soient mis en place afin de faire ralentir les véhicules. Monsieur le Maire les informe que des jardinières vont être mises en place à chaque extrémité de la zone de partage afin de former des chicanes, certaines seront placées devant les maisons des riverains afin de sécuriser leur accès à la rue.

Après concertation des riverains de la rue Pierre Furet sur le choix de la couleur des jardinières et sur la mise en place d'un radar pédagogique, les riverains sont favorables à l'installation d'un radar et les jardinières seront rouges.

Il propose que le radar pédagogique actuellement placé sur la départementale 730 à l'entrée du bourg ouest soit déplacé dans la rue Pierre Furet au niveau de l'atelier municipal.

Des radars pédagogiques solaires seront installés aux extrémités de l'agglomération de la RD 730. Commande sera passée au SDEER

Le Maire regrette toutefois que nombreux autres de sujets n'ont pas été abordés. La parole est à tous les habitants.

Après discussion avec les administrés il est décidé de remettre l'éclairage public qui est éteint depuis début juillet à compter du 16 septembre. Les nouveaux horaires d'éclairage seront de 6h30 au lever du jour et de la tombée de la nuit à 22h00.

AFFAIRES SCOLAIRES

Organisation des services

Arnaud prend la parole et explique que la rentrée des classes a eu lieu ce matin sans encombre. Les effectifs sont stables cette année 21 élèves pour la classe de Mme Prodhomme et 23 élèves pour la classe de M. Morassutti.

COMMUNE D'ORIGNOLLES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 SEPTEMBRE 2022

Les instituteurs sont satisfaits des travaux qui ont été effectués durant l'été. Le service civique arrivera dans les prochains jours dès que son contrat sera signé par l'inspection académique.

Des modifications d'horaires ont été faites pour Jessica et Julie elles embaucheront à 7h au lieu de 7h30 afin de pouvoir faire le ménage des locaux. A partir de 7h30 Julie accueillera les enfants à la garderie et Jessica finira l'entretien des locaux.

Signature d'une convention avec bouge tes vacances

Le maire explique aux membres du conseil municipal qu'il convient de renouveler la convention de mise à disposition avec l'Association Bouge Tes Vacances pour assurer la surveillance de la garderie périscolaire à la rentrée de 2022.

Un devis de prestations de service a été proposé par Bouge tes vacances, il s'élève à 3 190 € pour la période scolaire de septembre 2022 à juillet 2023. Le coût horaire est de 15 € de l'heure. Une convention doit être signée entre les deux parties pour convenir de la mise à disposition.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte la proposition de M. le maire de faire appel à Bouge tes vacances pour la garderie
- Autorise le maire à signer le devis
- Autorise le maire à signer la convention avec Bouge tes vacances

Compte rendu des travaux bâtiments

Monsieur Brodziak informe l'assemblée que les travaux de ravalement des façades des bâtiments scolaires sont terminés.

Monsieur le Maire propose que des panneaux photovoltaïques soient installés sur le versant Sud-Est de la toiture de l'école. Une étude sera demandée.

Il relance les membres de la commission bâtiments sur le remplacement des ouvertures et l'isolation de la salle de musique afin de faire baisser le montant de la facture d'électricité. M. Dubraud se charge de demander des devis.

Organisation du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

La 1^{ère} réunion du CMJ se tiendra courant septembre, les propositions de dates sont soit le mardi 20 soit le mardi 27. Afin de représenter les jeunes élus Nicolas MORASUTTI, maître de la classe des grands assistera à cette rencontre, les parents qui le souhaitent seront les bienvenus.

Lors de sa visite Mme la Sous-Préfète a évoqué plusieurs sujets qui pourraient être travaillés avec le CMJ notamment sur l'histoire de la construction de la salle des fêtes, l'origine des noms des rues ...

Signature d'un avenant au contrat PEC Madame Julie DUBRAUD

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la décision de Mayline HELLARD de ne pas renouveler son contrat au 1^{er} Août 2022, il conviendrait d'augmenter les heures du contrat de travail de Mme Julie DUBRAUD. Actuellement Mme DUBRAUD effectue 30h hebdomadaire dans le cadre d'un contrat PEC. Afin d'assurer les services de la garderie du matin et du soir, l'aide au service du repas de midi et la surveillance de l'interclasse de la pause méridienne il est nécessaire de revoir les horaires de Mme DUBRAUD.

Il propose au Conseil Municipal d'augmenter le temps de travail de Mme DUBRAUD de 5 heures hebdomadaires à compter du 12 septembre 2022.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

COMMUNE D'ORIGNOLLES
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 SEPTEMBRE 2022

- Accepte la proposition de monsieur Le Maire d'augmenter de 5 heures par semaine le temps de travail de Mme Julie DUBRAUD
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat.

Monsieur Mickaël DUBRAUD époux de Madame Julie DUBRAUD se retire de la salle et ne prend pas part au vote.

URBANISME

Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

Le Maire informe l'assemblée qu'une réunion se tiendra mercredi 7 septembre à Montguyon, les communes devront déterminer les zones où pourront être mise en place l'ORT. Le protocole doit être signé avant fin septembre.

Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) menées par la communauté des communes de Haute-Saintonge ne proposeront pas d'aides financières mais une aide technique sur les travaux à effectuer et sur les demandes de subventions auxquelles les administrés peuvent avoir droits.

Modification du Plan Local d'Urbanisme - PLU

Le dossier final a été transmis à la préfecture et l'avis sera notifié dans la presse.

BATIMENTS

Travaux du bâtiment « Les Acanthes »

Monsieur le Maire propose à l'assemblée que le marché de rénovation du logement soit lancé. Il rappelle que des subventions ont été obtenues en 2021 pour la rénovation énergétique du bâtiment.

Les travaux consisteront à la pose d'une isolation par l'extérieur, le remplacement des huisseries et le raccordement du chauffage à la chaudière bois de la bibliothèque.

Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation énergétique et l'aménagement d'un magasin dans un immeuble communal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un contrat de maîtrise d'œuvre a été signé avec le cabinet d'architecture Jacques Puissant de Montendre pour la réalisation des travaux du bâtiment « Les Acanthes ». Suite aux évolutions du projet les compléments du programme et les fluctuations des prix, le cabinet propose la signature d'un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre.

Le montant initial du marché s'élève à 25 000€HT soit un Montant TTC de 30 000€, le montant de l'avenant est de 9 700€HT soit 11 640€ TTC. Le nouveau montant du marché est de 34 700€ HT soit 41 640€TTC.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a toujours pas l'engagement signé des producteurs pour le magasin et que sans la signature du protocole d'accord entre les producteurs et la commune, il n'engagera pas les travaux. Actuellement seulement 2 producteurs locaux sont intéressés par le projet s'il n'y a pas d'autres producteurs autour d'eux le projet n'est pas viable.

Il propose de sursoir à la signature de l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre en attendant que le protocole d'accord avec les producteurs soit signé. Le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

COMMUNE D'ORIGNOLLES
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 SEPTEMBRE 2022

Signature d'un avenant à la convention de location de la salle de musique à l'association ADONF

Le maire expose aux membres du conseil municipal que l'Association ADONF, représentée par son président Romuald FAVROLE, dont le siège social est à la Mairie de Montendre, a sollicité la commune pour l'utilisation de la salle de musique « Fernand Lecardeur » située « Place Madeleine Fouché » dans le but de donner des cours de musique pendant les périodes scolaires de septembre à juin.

Le maire propose :

- Qu'une convention d'utilisation de la salle soit signée avec l'association ADONF
- Qu'un prix de location forfaitaire d'un montant de 500 € pour la période de septembre 2022 à juin 2023 soit demandé à l'association ADONF

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte les propositions énoncées ci-dessus et autorise le maire à signer la convention.

Location salle de la bibliothèque à l'association Yoga pour Tous - Convention

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal :

- Que l'Association YOGA POUR TOUS, représentée par Mme Christine PERONNEAUD, dont le siège social est à Saint Sulpice de Royan, utilise la salle de la bibliothèque située « Place Madeleine Fouché » dans le but de donner des cours de HATHA YOGA pendant les périodes scolaires de septembre à juin.
- Qu'il convient de signer une convention d'utilisation de la salle avec l'association YOGA POUR TOUS
- Qu'un prix de location forfaitaire d'un montant de **300€** pour la période de septembre 2022 à juin 2023 sera demandé à l'association YOGA POUR TOUS.
- Le maire propose au conseil municipal de fixer le tarif de location pour les week-ends de stage à **50 €**.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition énoncée ci-dessus.

Location salle de la bibliothèque au centre hospitalier de Jonzac - Convention

Le maire informe les membres du conseil municipal :

- Que le Centre Hospitalier de Jonzac, représenté par M. Eric MARTINEZ, dont le siège social est à Jonzac, souhaite utiliser une salle de la bibliothèque située « Place Madeleine Fouché » dans le but de d'organiser diverses activités pour la période du 01 octobre 2021 au 30 septembre 2023
- Les lundis et jeudis de 13h30 à 16h00
- Les mardis et vendredis de 9h00 à 12h00
- Une convention d'utilisation de la salle sera signée avec Centre Hospitalier de Jonzac
- Qu'un prix de location forfaitaire d'un montant de 800€ par an est demandé au Centre Hospitalier de Jonzac.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition énoncée ci-dessus.

Location salle de la bibliothèque à l'IRFREP Charente-Maritime - Convention

Le maire informe les membres du conseil municipal :

- Que l'IRFREP Charente-Maritime, représenté par M. Christophe SAINT-LEGER, dont le siège social est à PUILBOREAU, souhaite utiliser une salle de la bibliothèque

COMMUNE D'ORIGNOLLES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 SEPTEMBRE 2022

située « Place Madeleine Fouché » dans le but de d'organiser des sessions de formation

- Une convention d'utilisation de la salle sera signée avec l'IRFREP Charente-Maritime
- Qu'un prix de location forfaitaire d'un montant de 120€ par jour de formation sera demandé à l'association l'IRFREP Charente-Maritime à compter du 1er septembre 2022.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition énoncée ci-dessus.

TRAVAUX ROUTES ET RIVIERES

Travaux Rioux

Monsieur le Maire explique au conseil Municipal que le ruisseau « le Rambeau » qui passe dans le village du Riou a dû être dévié il a quelques années ce qui cause actuellement des dégradations sur le bas-côté de la chaussée. Des travaux sont à envisager mais avant de les engager des renseignements seront pris pour savoir s'il faut une autorisation spéciale. La réalisation des travaux serait pour fin d'année ou début du printemps prochain.

Signature du devis D2208-3595 pour les travaux de réhabilitation du pont la Petite Brande

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis du Syndicat Départemental de Voirie d'un montant de 124 638,15€HT concernant les travaux de réhabilitation du pont de la Petite Brande. Il explique que le montant de ces travaux est à partager avec la commune de Saint Martin D'Ary.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le devis du Syndicat Départemental de Voirie d'un montant de 124 638,15€HT soit un montant TTC de 149 565,78€ pour les travaux de réhabilitation du Pont de la Petite Brande.
- Autorise, Monsieur le Maire à signer ce devis et tous les documents afférents ce dossier

Fontaines et lavoirs

Monsieur le Maire explique qu'il a fait, accompagné de M. Bouchet le tour des fontaines de la commune et que des travaux sont à prévoir au niveau des sources afin de les préserver. Après remise en état des sources un circuit touristique pourrait être envisagé pour faire le tour des sources et lavoirs de la commune.

Travaux voirie 2^{ème} semestre 2022

Monsieur Bouchet informe les membres du conseil municipal qu'une consultation est actuellement en cours pour les travaux de voirie à faire avant la fin d'année. Les offres de prix sont à remettre à la mairie au plus tard le 9 septembre.

Les routes concernées sont les suivantes :

- VC n°2 Ancienne ligne CFD
- CR n°11 Ancienne ligne CFD
- Parcelle ZD n°60 Près de St Martin
- VC n°31 Route de la Coopérative
- VC n°33 Chez Boitard
- VC n°16 Chez Ouvrard

COMMUNE D'ORIGNOLLES
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 SEPTEMBRE 2022

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur LEBRETON a constaté que suite à la sécheresse de cet été une fissure est apparue dans le sol de l'impasse entre le garde-corps et le mur de la bibliothèque côté RD134.

- Monsieur Francis Masse fera une "rencontre dédicace" le Samedi 17 septembre après-midi à la bibliothèque.

- La fête de la voie verte se tiendra le 11 septembre prochain. Si des personnes sont intéressées pour être signaleur, le faire savoir à la mairie.

La séance est levée à 20h30.

Nom Prénom des élus	Signature
RAPITEAU Jean Michel Maire	
BRODZIAK François 1 ^{er} adjoint	
LEBRETON Amaury 2 ^{ème} adjoint	
BOUCHET Sébastien 3 ^{ème} adjoint	
RAPITEAU Arnaud 4 ^{ème} adjoint	
CHARRON Annie Conseillère	
MAURICE Francis Conseiller	
AUDUBERTEAU Anne-Sophie Conseillère	Absente
ARDOUIN Yoann Conseiller	Absent
DEVEAU Jean-Claude Conseiller	(pouvoir à Mme Charron)
PETIT Claire Conseillère	
DUBRAUD Mickaël Conseiller	
RICHARD Marie-Gilles Conseillère	
BRILLOUET Anaïs Conseillère	
MARTINEAU Didier Conseiller	(pouvoir à M. Brodziak)